

Département

BAS-RHIN

Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG



Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 23

Convocation du 27 mars 2026

COMMUNE DE KILSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER, Maire

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2026

Les Adjoints au Maire

Simone BAUER, Alain KISTNER, Audrey KRIEGER, Jean-Philippe LIENHARD, Esther GREINER, Olivier SIEGEL.

Les membres du Conseil Municipal

Christine ZINCK, Francis ADAM, Evelyne SCHMITTER, Julien MORITZ, Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne BRAME, Damien DONNOT, Cathie MANTZ, Clara CANCEMI, François LEGROS, Benoît ROMILLY, Emeline KRATZ, Raphaël FAUVELLE, Sylvie MATHIS.

Absent excusé

Hervé OTTO donne procuration à Simone BAUER

26/46 PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE QUATRE POSTES D'EMPLOIS NON PERMANENTS D'UN MOIS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ESTIVALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Maire propose de créer quatre postes d'emplois saisonniers non titulaires à temps complet afin de faire face à un besoin saisonnier de juin à septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer quatre postes d'emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} sur la période de juin à septembre 2026.

FIXE la rémunération par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

A Kilstett, le 2 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe LIENHARD



Le Maire,

Olivier MEYER